

La Tribune des services publics

n° 393 - Novembre 2022

FO



#2022enforce

**Contrats
Labellisés**



**"La seule mutuelle
100% Force Ouvrière"**

Patrick Rué, Président de la MMM



Tous ensemble, mobilisés jusqu'au dernier moment !

A l'heure où sont écrites ces lignes, cinq raffineries sont bloquées et certains salariés sont réquisitionnés : la mobilisation interprofessionnelle est déclarée pour défendre le droit de grève et revendiquer l'augmentation générale des salaires ! Sans que ce troisième round social n'ait été organisé de la manière la plus efficace pour aboutir sur nos exigences, le contexte général montre bien que le pouvoir d'achat est au centre des préoccupations de tous !!

FO se revendique comme le syndicat de la fiche de paie et c'est pour cette raison que l'augmentation générale des salaires est plus que jamais nécessaire, immédiatement dans le secteur privé mais également pour les fonctionnaires. Les 3,5 % de revalorisation du point d'indice - décidée unilatéralement par le gouvernement - ne suffisent pas à couvrir ni l'inflation galopante, ni le retard accumulé par 20 ans de blocage de la valeur du point et l'augmentation du coût de la vie sur cette même période et que nous chiffrons à 23% !

Alors, devant l'absurdité de l'échelonnement des grilles de catégorie C et B, toujours bien loin des 120 % et 140 % du SMIC en début de carrière - revendication majeure portée par FO -, il est temps d'imposer au gouvernement, ce qu'il souhaite ardemment de la part des entreprises : négocier des augmentations de salaire.

Nous verrons bien si le mouvement initié par les Confédérations syndicales permettra d'aboutir et d'inverser la tendance pour tous les salariés. Il n'en reste pas moins que nous ne pouvons accepter pour les fonc-

tionnaires ces 3,5% d'augmentation comme solde de tout compte.

Le Comité National FO des personnels des Services Publics et de Santé, réuni à Paris début octobre, nous a donné mandat pour entrevoir un mouvement sur les salaires si la situation et la mobilisation le permettait. C'est donc avec les camarades de l'Union Interfédérale des Agents de la Fonction Publique FO, que nous organiserons une journée nationale de mouvements et de manifestations pour l'augmentation des salaires. Elle sera couverte par un préavis de grève pour ceux qui le souhaitent.

A quelques encablures des élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre, cette journée nous permettra également de montrer et démontrer notre pugnacité et notre volonté dans les trois versants de la fonction publique de voir aboutir l'ouverture de négociations salariales dignes de ce nom.

Mais, parce qu'il y a un mais, l'utilisation du 49.3 et d'une motion de censure contre le gouvernement pourrait bien modifier la donne...

Je tiens déjà à remercier toutes nos équipes FO qui se mobilisent pleinement pour la réussite de nos élections. Nous en sortirons renforcés et encore plus représentatifs des agents de la Fonction Publique. Dans cette dernière ligne droite, nous nous devons d'être plus méthodiques pour organiser les votes. L'augmentation du nombre de nos implantations, et du nombre de listes déposées doit se transformer par un meilleur score qu'au dernier scrutin de 2018 !



Didier BIRIG

*Secrétaire général
de la Fédération FO SPS*

Editorial	3
<i>Didier BIRIG</i>	
Editorial	4
<i>Frédéric SOUILLOT</i>	
Editorial	5
<i>Dominique REGNIER</i>	
Comité national	6
Spécial élections	8
<i>Lancement officiel p. 10 : lancement de campagne chez les territoires du Pas de Calais</i>	
Petite enfance	12
<i>Grève du 6 octobre</i>	
Dossier	16
<i>Les salariés de l'eau à l'épreuve du stress hydrique !</i>	
Congrès régional	21
<i>Limoges</i>	
Outre-mer	22
<i>Les agents de la CTM se mobilisent</i>	
Créations de syndicats	
Méricourt	23
Réunion d'info nationale	24
<i>Territoriaux TV</i>	
Les Unions	27
<i>sapeurs-pompiers p. 28 : funéraires p. 30 : police municipale</i>	

Fédération des personnels des services publics et des services de santé
Force Ouvrière 153/155 rue de Rome 75017 Paris - www.fo - publics - sante.
org - Directeur de publication : Didier BIRIG - Rédaction : Secrétariat Fédéral -
Impression : FORM'ACTUEL 63450 St SATURNIN - sauf erreur d'impression.
Diffusion : société EDITION TRIBUNE-PUBLIC & SANTE 153/155 rue de
Rome 75017 Paris - N° commission paritaire 0926 S 06335 - ISSN N°2827-3192
4^{ème} trimestre 2022



crédit photo F. Blanc-FO

Frédéric SOUILLOT

Secrétaire général
de la Confédération FO

Elections Fonction Publique : tous mobilisés pour faire gagner Force Ouvrière !

La Confédération a lancé le mois dernier la campagne pour les élections dans la fonction publique. Vous le savez, ces élections auront lieu du 1^{er} au 8 décembre. Depuis la rentrée, chaque semaine, une grande partie du bureau confédéral est mobilisée, pour aller à la rencontre des militants engagés dans la préparation des élections de décembre dans la Fonction publique. Partout sur le territoire, des meetings et/ou des visites de sites des trois versants de la fonction publique (État, hospitalière et territoriale) sont organisés. Près de 130 déplacements sont programmés d'ici la fin du mois de novembre. Bien sûr, l'objectif est de gagner encore en audience dans les services publics mais aussi d'accroître le poids général de FO.

FO est aujourd'hui première à l'État, deuxième dans l'hospitalière et troisième dans la territoriale.

A l'Etat, nous devons conserver notre première place. Quand on est n°1 au plan de l'audience, ce sont nos revendications qui sont écoutées en premier. Et ça nous donne du poids pour lutter contre les réformes, qui réduisent les droits et poursuivent les suppressions d'effectifs.

Dans la territoriale, nous avons une marge de progression importante : 49.000 collectivités locales emploient près de deux millions d'agents dont 75 % en catégorie C. Il s'agit de conforter partout, et plus encore d'étendre, l'audience de FO.

Au quotidien, FO milite activement pour la reconnaissance des agents territoriaux, de leurs

représentants syndicaux, souvent oubliés, impliqués sans relâche au sein des services publics de proximité, y compris durant la pandémie. Cette reconnaissance passe bien entendu par les salaires, mais également par les conditions de travail.

A l'hôpital, nous devons conforter notre position et croître encore ; pour faire entendre nos revendications ; pour le rétablissement d'un hôpital public et d'un système de santé public répondant aux besoins de la population, partout sur le territoire. L'un de mes premiers déplacements en juin, était à l'hôpital de Chinon pour soutenir nos camarades en lutte pour sauver leur hôpital, leurs urgences et leur maternité. Cela implique de revenir sur les choix politiques de ces 30 dernières années, obsédés par le coût budgétaire de la santé et la transformant en bien de consommation. La santé, c'est un bien public, ce n'est pas un marché ! L'hôpital, c'est notre bien à tous !

Face à l'épuisement de ces agents, l'hôpital public doit sortir de l'état de déliquescence dans lequel les politiques successives de rigueur l'ont conduit, de dégager les moyens nécessaires, là encore par d'autres choix !

L'implantation de syndicats, le développement de FO, sont nos priorités. Les adhésions, c'est ce qui nous permet de garder la liberté et l'indépendance de l'organisation qui a besoin d'être forte, pour défendre tous les salariés et faire opposition à ceux qui voudraient revenir sur nos acquis sociaux. On doit être proche les uns des autres car c'est tous ensemble qu'on fera progresser la maison FO !

Vous l'aurez compris, nous sommes tous pleinement engagés dans cette campagne, et mobilisés pour gagner ces élections !

Elections professionnelles 2022, Votez et faites voter FO !

Il n'y a pas de période calme dans le syndicalisme revendicatif et de négociation. **La défense des personnels, l'augmentation des salaires, l'amélioration des conditions de travail, de meilleures carrières, la négociation, la représentation, le paritarisme, c'est l'affaire de chaque instant pour porter nos mandats et défendre les droits de toutes et tous.**

Mais les élections professionnelles sont un moment tout particulièrement intense. Du 1^{er} au 8 décembre, dans toute la Fonction Publique, les personnels éliront leurs représentants pour les 4 prochaines années dans les différentes instances : Comité Social Territorial, Commission Administrative Paritaire et Commission Consultative Paritaire.

Depuis plusieurs semaines, les syndicats Force Ouvrière ont travaillé à la constitution des listes, aux dépôts des candidatures, pour avoir la plus large représentativité sur le territoire, offrir à l'ensemble des agents de la FPT la possibilité de voter pour un syndicalisme libre et indépendant, FORCE OUVRIERE.

Pour autant le travail n'est pas terminé, la campagne électorale bat son plein jusqu'à la dernière minute ; elle mobilise pleinement nos militants, nos bureaux syndicaux, nos candidates et candidats.

Qu'il soit électronique, par correspondance ou à l'urne, rien ne doit faire obstacle à l'expression de la démocratie sociale.

Dominique REGNIER

Secrétaire général de la branche des Services Publics FO



En votant et en faisant voter massivement à ces élections professionnelles, nous créons tous ensemble un premier rapport de force.

Nous donnerons plus de poids à nos légitimes revendications ; vous donnerez encore plus de légitimité à vos représentants Force Ouvrière pour défendre vos revendications. Voter est un droit mais aussi un devoir. Jusqu'à la fermeture des bureaux de vote, nous devons convaincre nos collègues de s'exprimer en déposant un bulletin de vote FO.

Au travers de cette nouvelle instance que représente le Comité Social Territorial, nous avons des raisons d'espérer faire avancer nos revendications, qu'elles concernent les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité ou encore le déroulement de carrière.

Vos candidats, vos représentants sont accompagnés, formés et ont l'intime conviction que leur engagement est utile à la classe ouvrière dans ce qu'elle a de plus noble, pour la reconnaissance des agents territoriaux qui, chaque jour, font vivre le service public républicain de proximité.

Recueillons des voix pour Force Ouvrière pour gagner du droit social !



SCAN ME

**RETROUVEZ
TOUTE L'ACTUALITÉ
FÉDÉRALE**

#2022enforce



Le comité national des Services Publics et de Santé FO s'est déroulé au siège de la Fédération, du 4 au 7 octobre.

L'ensemble des délégués fédéraux venus de toutes les régions étaient présents.

Frédéric SOUILLOT, Secrétaire général de la Confédération, est venu apporter son soutien pour les élections du 8 décembre et démontrer l'importance démocratique de celles-ci à l'heure où la situation générale du pays s'aggrave. La

décisions politiques successives, n'arrange rien aux difficultés rencontrées par les agents de la fonction publique territoriale sur le terrain.

Alors même que le pays est plongé dans une crise sans précédent, le gouvernement annonce vouloir passer en force l'allongement de l'âge du départ à la retraite à 65 ans. Le comité national, dans sa résolution, fait savoir qu'il s'opposera par tous les moyens, y compris la grève, à une énième réforme des retraites.

pour monter des listes partout où cela est possible sur le territoire.

Déterminés à voter et faire voter FO aux agents de la fonction publique territoriale le 8 décembre, tous les camarades FO sont convaincus que les idées, les valeurs et les revendications que nous portons sont les plus justes, pour l'intérêt de tous !

Les membres du comité national sont repartis confiants, motivés et déterminés à mettre tout en œuvre afin que FO remporte les élections professionnelles.



A l'ordre du jour de ce comité national, les élections professionnelles du 8 décembre, la campagne est désormais lancée et les syndicats sont en ordre de bataille

crise de l'énergie, la guerre en Ukraine, le Covid qui n'en finit pas, n'empêchent pas le gouvernement de continuer à détruire le service public dont le manque d'attractivité dû aux





Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous.

KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.

KLÉSIA
Assureur d'intérêt général

Lancement officiel des élections

Le 13 septembre, Force Ouvrière lançait officiellement la campagne pour les élections professionnelles qui se dérouleront du 1^{er} au 8 décembre prochain pour le vote électronique, et le 8 décembre pour le vote à l'urne.

Le lancement de la campagne s'est déroulé dans 5 grandes villes de France.

Secrétaires confédéraux et fédéraux étaient présents à Lille, Grenoble, Toulouse, Strasbourg et Saint-Nazaire pour donner le coup d'envoi et accompagner les camarades sur le terrain dans leur détermination à gagner ces élections.

Du 13 septembre au 30 novembre, la Confédération et la Fédération entament un tour de France afin d'accompagner les représentants locaux sur le terrain.

Toulon, Auxerre, Metz, Paris, Avignon, Caen, Montpellier, Marseille, Châteauroux, Annecy, Lens, Le Puy en Velay... ce sont plus d'une trentaine de villes visitées pour notre Fédération, et 50 pour la Confédération.

Partout les revendications FO ont été portées haut et fort avec comme points essentiels le pouvoir d'achat, l'augmentation des salaires, les conditions de travail et la sauvegarde de notre régime de retraite.

Lille



Grenoble



Toulouse



St-Nazaire



Lancement de campagne chez les territoriaux du Pas de Calais

Comme de tradition depuis 2014, le Groupement Départemental FO du Pas de Calais a organisé le 27 septembre 2022 à Bully les Mines, un meeting de lancement de campagne dans le cadre des élections professionnelles du 8 décembre.

Plus de 300 camarades représentant plus de 70 collectivités étaient présents ce jour là.

Interview de
Marc TAVERNE,
Secrétaire du
GD 62





Pourquoi cette réunion ?

Le but est de rassembler l'ensemble de nos syndicats et de nos listes qui vont se présenter à ces élections. C'est aussi le moment d'apporter des informations toujours utiles sur des éléments techniques, comme la création de la liste avec le respect de la proportionnalité femme/homme ; la liste électorale ; les compétences du CST, de la CAP, du CCP ; le rôle des candidats, etc.

Pour ce faire, des ateliers ont été organisés sur la matinée, où chacun a pu poser ses questions et obtenir des réponses.

Quel est l'objectif pour ces élections dans le Pas de Calais ?

Depuis 2014, FO est, chez les territoriaux du Pas de Calais, le syndicat incontournable avec plus de 40 % des suffrages, loin devant les 7 autres organisations syndicales. Ce résultat a été confirmé en 2018. Pour 2022, FO souhaite conserver cette 1^{ère} place et pour atteindre cet objectif, il nous faut déposer un maximum de listes. C'est donc au soir du 27 octobre que nous aurons une première estimation des forces en présence.

Comment se déroule ce travail ?

Les listes, c'est sur le terrain qu'il faut aller les chercher. Ce travail n'a pas lieu que l'année des élections ; il est permanent.

Prenons l'exemple des collectivités de – de 50 agents. Chaque année, au mois de juin, nous effectuons "la distribution villages". Nous sommes les seuls à rencontrer ces agents des petites collectivités et les résultats sont là : près de 300 syndiqués au syndicat des isolés, 5 sièges sur 10 au CT départemental.

Et la suite ?

Faire voter un maximum pour nos listes FO qui vont se présenter dans les différentes instances.

C'est donc le 8 novembre, à l'occasion de notre 2^{ème} meeting, que nous aborderons la stratégie sur le comment faire voter FO.

Grève du 6 octobre...

Les personnels du secteur de la petite enfance étaient en grève le 6 octobre.

Aux quatre coins de la France, à l'appel de FO, les personnels du secteur de la petite enfance étaient dans la rue pour rejeter l'arrêté du 29 juillet 2022 autorisant le recours à des personnels non qualifiés dans les structures petite enfance. La raison invoquée de pénurie ne peut être traitée de cette manière car cet arrêté n'assurera plus un accueil de qualité en toute sécurité et fait peser une responsabilité supplémentaire sur les professionnel(le)s. Il manque aujourd'hui 10.000 professionnel(le)s.

Revaloriser ces métiers pour les rendre attractifs

Il faut revaloriser les salaires et les conditions de travail, réviser les textes quant à la quantité des enfants accueillis et non l'inverse, augmenter immédiatement et massivement des places en centre de formation.

FO revendique aussi l'attribution du CTI de 189€/mois dans le secteur social et médico-social afférant aux accords du Ségur.

...à Perpignan



...à Marseille

Les Territoriaux FO de la petite enfance en grève contre la casse de leur statut !



les dispositions de la loi ASAP (Amélioration et Simplification de l'Action Publique) qui permet aux employeurs publics de recruter du personnel sans aucune qualification, tant dans les écoles que dans les crèches !

Mais au-delà de cette question, le syndicat y a rajouté des revendications plus locales, notamment les conditions de travail et le pouvoir d'achat.

qualification alors que tous les gestes qu'on pratique dans une crèche relève de soins qui répondent à une procédure très cadrée. »

Une ATSEM de rajouter : « *Dans les écoles, nous sommes les premiers acteurs de la prise en charge du bien-être des enfants qui nous sont confiés.* »

Pour une autre, animatrice dans les écoles : « *Clairement, c'est non seulement une attaque insupportable contre le statut mais encore un affaiblissement*



Jeudi 6 octobre 2022, au siège du syndicat FORCE OUVRIERE des Territoriaux de la Ville de Marseille et de la Métropole, ce sont près de 500 ATSEM, auxiliaires de puériculture et animateurs des écoles qui ont répondu présent à l'appel du syndicat pour défendre leur statut, leurs conditions de travail et leurs salaires !

Cette grève, elles l'attendaient

Toutes les crèches ont été fermées comme une très grande majorité des cantines.

Le syndicat s'est saisi d'un appel national de la Fédération contre

Pour une auxiliaire de puériculture croisée dans la manifestation : « *Nos enfants ne sont pas des dossiers !* » Et **Karima FRIGA, Secrétaire fédérale et permanente du syndicat, chargée du secteur de la Petite Enfance**, de préciser : « *Cette loi est criminelle parce qu'elle met les bébés entre les mains de personnels qui n'ont aucune*

de la qualité du Service Public qu'on rend aux parents ! »

Et **Patrick RUÉ, Secrétaire général du syndicat**, de conclure : « *Après l'Hôpital Public, après l'Education Nationale, c'est maintenant au tour de la Territoriale de subir les assauts du libéralisme le plus sauvage !* »

En écho, les agents reprennent

petite enfance

grève du 6 octobre

en cœur, sous les fenêtres de l'Hôtel de Ville : « Non à la casse du statut ! Non à la mise en danger de nos enfants ! »

Une délégation a été reçue en mairie en fin de matinée : FO a revendiqué notamment un renforcement des effectifs et une revalorisation du pouvoir d'achat au travers d'une révision générale du RIFSEEP.

D'ores et déjà, l'administration s'est engagée sur un calendrier de négociation.

...à Toulouse



...en Savoie



En 2022, la Macif a été élue **Marque préférée des Français***



Et vous, pourquoi préférez-vous la Macif ?

Pour Mehdi, c'est pour
ses **prix compétitifs**.

Pour Albert, c'est pour son modèle
d'assureur mutualiste **sans actionnaire**.

Pour Huguette, c'est pour **la relation
avec son conseiller**.

Pour Laure, c'est pour **son service client
basé en France****.



La Macif,
c'est **vous**.

* Étude réalisée du 12 au 13 janvier 2022 par La Marque Préférée des Français auprès de 1 022 français, représentatifs de la population française - terrain réalisé par OpinionWay - dans la catégorie « Compagnies d'assurance ».

** Certification AFRC Relation Client France. Certificat 95088 délivré à la Macif par Afnor Certification.
Pour en savoir plus : relationclientfrance.fr.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

Les salariés de l'eau à l'épreuve du stress hydrique !

L'épisode de sécheresse qui a touché – et touche encore parfois – la France cet été, a mis au premier plan le « stress hydrique », notion encore récente mais en fort devenir. Les conséquences de ce phénomène sont multiples : sur la nature, les hommes, les infrastructures... Elles ne sont pas sans bouleverser le quotidien de nombre de travailleurs, à commencer par les salariés des entreprises de l'eau et de l'assainissement.

La France – et bien au-delà – a connu cet été une sécheresse particulièrement redoutable, qui a mis à l'épreuve aussi bien la nature dans son ensemble – hommes compris – que les infrastructures. Elle a eu le mérite de mettre au premier plan le sujet du « stress hydrique » : « On en parle depuis longtemps, mais on ne s'y intéressait pas suffisamment jusqu'ici », pointe ainsi **Rachida EL GHACHI, déléguée syndicale FO, technicienne service client chez Iléo**, filiale de Veolia qui gère la distribution de l'eau dans 62 communes de la métropole lilloise.

Un sujet clé

Le sujet du stress hydrique n'est bien évidemment pas nouveau. En France, la canicule de 2023 l'avait déjà mis sur le devant de la scène. Depuis, les textes et les événements se succèdent pour appréhender, avec plus ou moins

de bonheur, le phénomène. Citons, sans souci d'exhaustivité, la loi de 2004 transposant la directive-cadre sur l'eau, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, les Assises de l'eau en 2019, le Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique cette année ou encore, tout récemment, le lancement du premier chantier de « planification écologique », précisément consacré à la gestion de l'eau. Les choses évoluent également (surtout ?) à Bruxelles : « L'eau est vu de plus en plus comme un sujet clé, au même titre que le climat et la biodiversité », indiquait ainsi le 19 octobre dernier **Mattia PELLEGRINI, fonctionnaire européen** (direction Environnement de la Commission), au 36^e congrès d'Amorce, réseau d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux en matière de gestion durable de l'eau (entre autres). Les trois sont évidemment imbriqués : « Huit impacts sur dix du changement climatique sont liés à l'eau », alertait ainsi **Mathilde HOAREAU, de l'agence de l'eau Loire-Bretagne**, lors du dernier « Carrefour de l'eau » qui s'est tenu en juillet dernier.

Une crise mondiale de l'eau à l'approche

Avec le réchauffement climatique, le problème se fait chaque jour plus criant, au point de faire de l'eau le « pétrole du XXI^e siècle ». « Nous devons prendre

conscience qu'une crise de l'eau se profile », martelait le **secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, Petteri TAALAS**, le 5 octobre 2021, à l'occasion de la publication d'un rapport (Situation des services climatologiques 2021 : l'eau) soulignant l'urgence de la situation. On peut notamment y lire que « plus de 2 milliards de personnes vivent dans des pays soumis à un stress hydrique et souffrent du manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement ». En 2018, « 3,6 milliards de personnes n'ont pas eu un accès suffisant à l'eau pendant au moins un mois. D'ici à 2050, elles devraient être plus de 5 milliards », pronostique-t-il encore.

La quasi-intégralité du territoire français touchée

Vu d'Europe, pour le commun des mortels, le problème était souvent encore perçu comme relativement lointain. À tort. « L'ensemble du territoire a déjà été confronté à un risque de pénurie d'eau », expliquait déjà en 2019 **Martial SADDIER, président de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse**. « On sait que l'eau, c'est vital, on baigne dedans ! Mais, pour nos clients, c'est souvent seulement quand ils n'y ont plus accès qu'ils en prennent conscience », tempère Rachida EL GHACHI.

Depuis cet été, il devient toutefois difficile d'ignorer le phénomène, particulièrement prégnant dans l'ensemble de l'Hexagone. « Il est de plus en plus récurrent.

Cette année, il a touché des régions dont on ne soupçonnait pas jusqu'ici qu'elles pourraient être concernées aussi rapidement », explique ainsi **Frédéric BUONAFORTUNA, délégué syndicat central FO du groupe Saur**. Au 25 août dernier, 96 départements français étaient soumis à des mesures de restrictions ! 78 étaient en état de crise (localisée ou intégrale), dernier niveau d'alerte ; 12 en état d'alerte renforcée, 3 en état d'alerte et 3 en situation de vigilance ! Et au 25 octobre dernier, la carte de France restait fortement rouge (état de crise) ou orangée (alerte renforcée), principalement à l'ouest d'une ligne allant de la Manche au Jura. « La pression devient extrêmement forte. La gestion de crise est désormais régulière, ce que l'on ne faisait pas il y a cinq ans », avouait en juillet dernier le préfet de la région... Bretagne !

L'essor des « porteurs d'eau »

La situation s'étend géographiquement et se durcit localement. « Plus d'une centaine de communes en France aujourd'hui n'ont plus d'eau potable », comptabilisait ainsi le 5 août le **ministre de la Transition écologique, Christophe BÉCHU**. Le chiffre aurait pu être bien plus important encore, sans l'intervention des agents de l'eau : « Dans de nombreuses communes, les châ-

teaux d'eau ont été remplis par des camions citernes pour éviter la pénurie », indique Frédéric BUONAFORTUNA. Cette situation n'est bien évidemment pas sans conséquence pour l'activité des salariés des entreprises de l'eau et de l'assainissement : « Cela génère un important surcroît d'activité. On se transforme en porteurs d'eau. Il faut trouver un point de captage, qui sont de plus en plus éloignés, remplir les camions, se rendre aux châteaux pour y transvaser l'eau. Quand il ne faut pas distribuer de l'eau en bouteille ! », s'exclame-t-il.

Développement des « piscines de rue »...

Un autre phénomène tend à se développer lors de ces périodes de canicule : l'ouverture de bouches d'incendie en ville. Non sans raison, comme l'expliquait le 22 septembre dernier Valérie PÉCRESSÉ, à l'occasion du « Printemps des territoires » : « Quand les jeunes vont casser les bouches incendies pour faire jaillir l'eau, ça dit le besoin d'eau dans des quartiers qui ont été bétonnés, bitumés, dans lesquels il n'y a plus d'arbres, plus d'herbe, plus de fontaine, où l'on a enterré les rivières... ». La « pratique » est encore récente en France. Elle vient plutôt du monde anglo-saxon, où elle connue sous le nom de « Street pooling »

Un peu de vocabulaire

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit le « stress hydrique » comme une zone où la disponibilité de l'eau est inférieure à 1.700 m³/an et par habitant.

Lorsque la disponibilité de l'eau est comprise entre 1.700 et 1.000 m³, l'OMS parle de « pénurie d'eau ». Et lorsqu'elle est inférieure à 1.000 m³, elle utilise la notion de « rareté de l'eau ». En France, d'après le Centre d'information sur l'eau, la quantité d'eau disponible oscille entre 2.500 et 6.000 m³/jour et par habitant. Ce qui ne l'empêche pas d'être confrontée conjonctuellement à des situations de stress hydrique.

Rappelons que côté « chaleur », l'instruction ministérielle n° DGS/VSS2/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/2018/110 du 22 mai 2018 donne en France, les définitions suivantes :

« **PIC DE CHALEUR** » : exposition de courte durée (un ou deux jours) à une chaleur intense présentant un risque pour la santé humaine, pour les populations fragiles ou surexposées, notamment du fait de leurs conditions de travail et de l'activité physique ; il peut être associé au niveau de vigilance météorologique jaune.

« **ÉPISODE PERSISTANT DE CHALEUR** » : températures élevées qui perdurent dans le temps (supérieure à trois jours) pour lesquels les indices biométéorologiques (IBM) sont proches ou en dessous des seuils départementaux ; ces situations constituant un danger pour les populations fragiles ou surexposées, notamment du fait de l'activité physique ; il peut être associé au niveau de vigilance météorologique jaune.

« **CANICULE** » : période de chaleur intense pour laquelle les IBM dépassent les seuils départementaux pendant trois jours et trois nuits consécutifs et susceptible de constituer un risque pour l'ensemble de la population exposée, elle est associée au niveau de vigilance météorologique orange.

« **CANICULE EXTRÊME** » : canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son étendue géographique, à fort impact sanitaire, avec apparition d'effets collatéraux ; elle est associée au niveau de vigilance météorologique rouge.



(« piscine de rue »). Outre qu'elle n'est pas sans danger pour ses pratiquants, avec le risque de projection qu'elle comporte, elle n'est évidemment pas sans conséquence : gaspillage d'une ressource rare, risque d'inondation, d'électrocution ou encore baisse de pression dans les réseaux qui peut compliquer la lutte contre les incendies. Et dans tous les cas, mobilisation des agents ou pompiers pour les refermer !

... et des cellules d'astreinte pour y faire face

« Le sujet, c'est de ramener l'eau dans la ville », explique la présidente de la région Île-de-France, qui vient de faire voter un « plan 1.000 fontaines » afin de multiplier fontaines, brumisateurs ou autres miroirs d'eau dans la région. Mais pour l'heure, il faut faire face au phénomène : « Chez Iléo, une structure d'astreinte a été mise en place en 2016 pour refermer ces poteaux et bornes d'incendie ouverts pour se rafraîchir ou remplir la piscine. Elle est déclenchée à partir de 8 à 10 poteaux ouverts », explique Rachida EL GHACHI. « Ces ouvertures sauvages – qui se comptent en dizaines l'été dans la métropole lilloise – mettent à contribution les salariés. Chaque alerte mobilise un agent manipulateur ainsi qu'un agent accompagnateur, chargé de veiller à la sécurité de son collègue, afin qu'il puisse se concentrer sur son intervention », explique-t-elle. Elle souligne que « les agents accompagnateurs peuvent venir des tous les services, notamment administratifs – c'est un appel au volontariat. La rémunération est intéres-

sante et cela offre des moments de partage appréciables avec les collègues du terrain ». Mais la médaille a aussi parfois son revers : « Si, dans l'ensemble, les interventions se passent bien, tout en nécessitant beaucoup de pédagogie, on déplore une ou deux agressions et du vol de matériel », regrette-t-elle. Et de préciser en outre qu'il existe « des quartiers où l'on n'intervient pas, car l'arrivée d'un véhicule avec un logo suscite des attroupements. On avait trouvé un dispositif de protection des poteaux, mais il a été contourné. Certains habitants sont très bien outillés », note-t-elle.

Recrudescence des feux

Autre conséquence de la sécheresse, la recrudescence des feux, qui prennent, grossissent et se propagent plus aisément (rapelons que 9 feux sur 10 sont d'origine humaine). « Une maison qui brûle, c'est un branchement qui fuit », décrypte Frédéric BUONAFORTUNA, qui rappelle qu'à « chaque intervention, les pompiers doivent prévenir l'entreprise gestionnaire d'eau ». Il souligne également que « 98 % des bouches d'incendie sont alimentées avec de l'eau potable. Un choix fait à une époque où l'on se disait qu'il n'y aurait pas un feu tous les jours... Il faudrait idéalement un réseau dédié à l'eau brute. On n'a pas besoin de traiter l'eau pour éteindre des feux ! Mais ça, je ne le verrai pas de mon vivant. Déjà que les interventions indispensables sur le réseau ne sont pas faites », déplore-t-il.

Nécessaires réfection et extension du réseau

Le mauvais état du réseau constitue effectivement une autre source de difficultés. On estime qu'environ 20 % de l'eau potable est perdue du fait de canalisations défectueuses. Or la sécheresse ne va malheureusement pas sans aggraver le phénomène. « Avec la sécheresse, les sols se rétractent », explique Frédéric BUONAFORTUNA. Les sols argileux pourraient perdre jusqu'à 10 % de leur volume. « Ces mouvements mettent les canalisations à l'épreuve, occasionnant des fuites, qu'il faut réparer d'autant plus rapidement en période de pénurie d'eau », complète-t-il. Le phénomène de « retrait-gonflement » est bien connu pour son impact sur les habitations, car visible. Ce qui n'est pas le cas ici : « Des fuites peuvent apparaître à un autre endroit que celui où la canalisation a cassé », explique l'agent, contraint alors de partir à la « chasse à la fuite ». « Mais on ne peut pas réparer si cela casse tout le temps », pointe-t-il encore, se plaignant « de la grande vétusté du réseau, qui génère un travail phénoménal ». « Les collectivités commencent à prendre conscience de l'ampleur du problème. Si elles se décident enfin à s'occuper de leurs réseaux, c'est que le problème devient vraiment criant », grince-t-il, appelant « à ce que chacun prenne ses responsabilités ». Il n'en ignore pour autant pas le coût, en évoquant en outre celui généré « par le développement démographique et la fuite des urbains en périphérie des villes ou à la campagne. Cela nécessite des investissements lourds pour étendre les réseaux et augmenter le nombre ou la capacité des ouvrages. Malheureusement, beaucoup sont aujourd'hui sous-dimensionnés ».

Qualité de l'eau

Si les conséquences de la sécheresse se mesurent d'abord sur la quantité d'eau disponible, Frédéric BUONAVENTURA met également en relief ses impacts sur la qualité de l'eau : « *Cela nécessite de renforcer les traitements* ». S'il souligne que cela n'a pas d'impact pour le buveur d'eau du robinet – « elle reste surveillée 24h/24 » –, cela occasionne des coûts supplémentaires, déjà élevés. « *Le traitement des métabolites représente 15 % du budget total de la gestion de l'eau sur mon territoire* », indiquait ainsi **Jean-François DEBAT, maire de Bourg-en-Bresse**, lors du dernier congrès d'Amorce. Frédéric BUONAVENTURA relève toutefois que le principal ennemi en la matière reste l'inondation, pour ses impacts à la fois sur l'eau et l'assainissement : « *Elles peuvent notamment occasionner des débordements de stations d'épuration, avec des conséquences sur les milieux naturels, sur les postes de relevage qui fonctionnent sans discontinuer, etc.* » Las, on sait qu'avec le réchauffement climatique, ces inondations se feront aussi plus fréquentes, générant elles aussi un surcroît d'activité important.

Des astreintes plus longues et plus nombreuses...

Pour faire face à ces nombreux défis, les agents des entreprises de l'eau sont soumis à des astreintes, qui reviennent plus souvent qu'à leur tour : « *Dans mon entreprise, les astreintes – d'une durée d'une semaine, au cours de laquelle on doit être disponible 24h/24 – reviennent normalement toutes les*

La crise énergétique n'épargne pas l'eau

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) n'a de cesse d'alerter le gouvernement sur les risques que pourraient faire peser les dispositifs de délestage – qui seraient activés en cas de trop grande consommation électrique cet hiver afin d'éviter le black-out – pour les services d'eau et d'assainissement. Après un premier courrier d'alerte adressé à plusieurs ministres en juillet, elle s'est à nouveau alarmée le 15 septembre dernier du fait que, « à ce jour, les installations de production et de distribution d'eau potable comme celles de collecte et de traitement des eaux usées pourront être déconnectées du réseau électrique du jour au lendemain ». Elle précise : « La nature des installations et leur dispersion ne permettent pas de recourir à des groupes électrogènes pour pallier les défauts d'alimentation sur de nombreux sites concomitamment. Aussi convient-il de considérer rapidement l'ensemble de ces équipements comme "services prioritaires", les délestages partiel ou total en accord avec les exploitants ne devant être envisagés que sur les installations susceptibles de les supporter, identifiées préalablement avec les collectivités et exploitants concernés. » L'association met en avant « les conséquences désastreuses » que pourrait entraîner « une rupture de l'alimentation en eau potable ou l'arrêt de l'assainissement : des hôpitaux privés d'eau, des poteaux incendie inutilisables, des débordements d'eaux usées non-traitées dans les habitations, l'espace public ou les cours d'eau ».

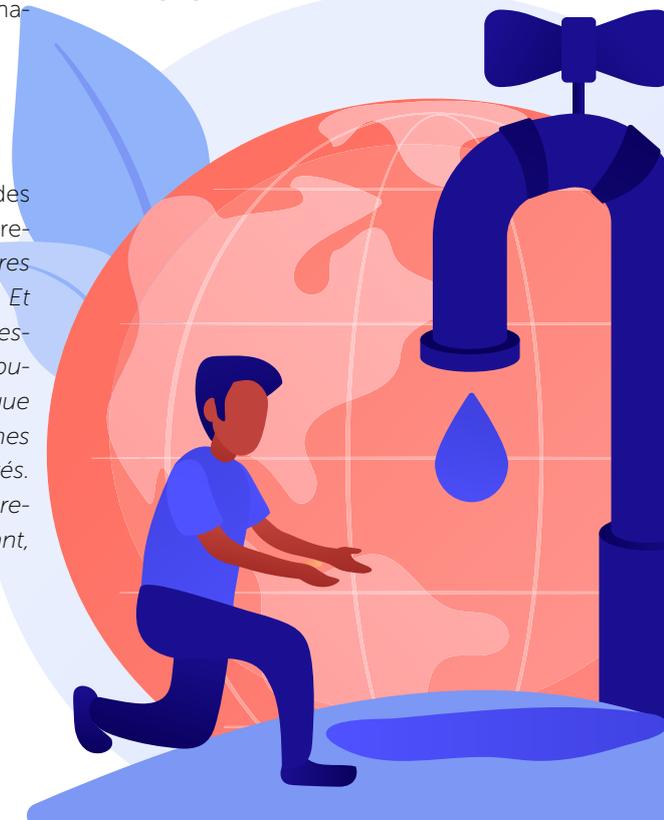
6 à 7 semaines. En période estivale, c'est plutôt toutes les 3 à 4 semaines », explique Frédéric BUONAFORTUNA. Il note en outre que les interventions se font plus nombreuses au cours de ces astreintes, « ce qui pose des difficultés en matière de repos journalier ou hebdomadaire ».

... et des candidats de plus en plus rares

Enfin, autre point noir, et non des moindres : les difficultés de recrutement. « *Comme les autres secteurs, on n'y échappe pas. Et ce, quel que soit le mode de gestion, en délégation de service public ou en régie, ou quelle que soit l'entreprise. Nous sommes confrontés aux mêmes difficultés. Or le fait de devoir être régulièrement disponible à chaque instant,*

quelle que soit la météo – sous un soleil de plomb, qu'il neige, gèle, pleuve ou vente – ne favorise pas les recrutements. Pourtant, les besoins vont croissants », constate Frédéric BUONAFORTUNA.

Épique communication





INFOJURIDIQUES OFFRE D'ABONNEMENT



- 1 an pour **40 Euros**
- Tarif réservé aux adhérents Force Ouvrière : 1 an pour **20 Euros**

Revue trimestrielle réalisée par
Le Secteur Juridique Confédéral

Je joins mon règlement par chèque à
l'ordre :

CONFEDERATION FO (INFOJURIDIQUES)

A retourner à :

**CONFEDERATION FORCE OUVRIERE
SECTEUR DES AFFAIRES JURIDIQUES**

141, avenue du Maine
75680 PARIS Cedex 14

Tél : 0140528354 – Fax : 0140528348

Email : sjuridique@force-ouvriere.fr

Mr Mme Mlle

Nom :Prénom :

Syndicat :

Etes-vous conseiller Prud'hommes ? oui non

Adresse :

Code postal : Localité :

Signature

Limoges

Le congrès de la région Poitou Charente Limousin s'est déroulé le 23 septembre.

Dans une ville historique de l'histoire du syndicalisme, 190 camarades étaient réunis à Limoges pour le congrès régional.

Rapport d'activités, rapport de trésorerie, échanges avec les camarades présents et orientation pour les 3 prochaines années, étaient au programme



pour un congrès vivant et réussi.

Les camarades de toutes les collectivités sont plus que jamais motivés et déterminés à se battre pour améliorer les conditions de travail et de rémunérations des agents. Augmentation des salaires, défense des acquis sociaux, refus de

l'augmentation de l'âge légal du départ à la retraite, défense des conditions de travail, défense collective et individuelle des agents... autant de revendications légitimes pour une région active et motivée à remporter les élections du 8 décembre !

Félicitations à Mathieu BRUGEAU, élu délégué fédéral, ainsi qu'à toute son équipe (photo ci-contre).



Les agents de la CTM se mobilisent

A l'appel de Force Ouvrière, les agents des collèges et lycées étaient en grève.

Affectés dans les services techniques et de restauration dans les établissements scolaires, les agents grévistes de la CTM (collectivité territoriale de Martinique) réclament davantage de moyens humains et matériels.

Pour le syndicat FO, il manquerait près d'une centaine d'agents sur l'ensemble du territoire.

Après plusieurs jours de piquets de grève et la forte mobilisation des agents, les réunions de négociations ont permis au syndicat Force Ouvrière de la CTM de signer le protocole de fin de conflit.

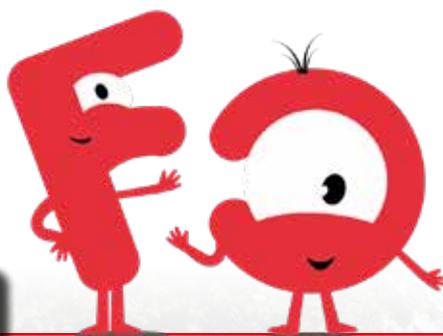


Celui-ci porte sur les points suivants :

- **Le renforcement immédiat des EPLE ;**
- **Sur la situation globale des titulaires et contractuels, un point sera fait en décembre 2022 ;**

- **Sur les conditions de travail dans les EPLE, une charte a été signée avec le Rectorat ;**
- **Sur l'amélioration des conditions de travail physiques, des travaux devront se poursuivre dans certains vestiaires.**

Par la revendication, l'action et la détermination, les agents ont obtenus des avancées !



Bienvenue !

**CREATIONS DE SYNDICATS
2022**

**FO Territoriaux est heureux d'accueillir 7 nouvelles structures.
Longue vie à elles !**

*Pour rappel, tous les syndicats créés doivent être déclarés à la Fédération pour être reconnus comme tels.
Si votre syndicat a été créé et que vous ne vous retrouvez pas dans la liste ci-dessous, veuillez contacter au plus vite la Fédération.*

L'AIGUILLON LA PRESQU'ILE TERRITORIAUX ET CCAS (85) le 08.03.2022

GAGNY TERRITORIAUX (93) le 31.03.2022

MARVEJOLS TERRITORIAUX (48) le 18.05.2022

LE PRE SAINT GERVAIS TERRITORIAUX (93) le 28.07.2022

ARLYSERE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET CIAS (73) le 05.09.2022

SAINTE MARIE TERRITORIAUX (974) le 14.09.2022

BRAS PANON TERRITORIAUX (974) le 12.10.2022

Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin



Méricourt, ville-village du Pas de Calais dans la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 12.000 habitants et ses 250 agents territoriaux. Il y fait bon vivre pour les habitants et la qualité de vie au travail en Mairie est au beau fixe.

Justement !

C'est pour conserver ces conditions de travail de qualité qu'en 2014, pour la première fois, FO a présenté une liste aux élections professionnelles. Petite section, 6 syndiqués, quelques sympathisants et... 1 siège remporté au CT !

Le tremblement de terre de faible magnitude n'était que les prémices d'un renouveau du paysage syndical jusque là ancré dans un fief CGTiste.

Depuis, la petite section s'est agrandie et en 2018, un deuxième siège au CT a été remporté aux élections, créant de facto l'équilibre dans les discussions et les négociations.

Petit à petit, on devient moins petit

Les sympathisants se sont syndiqués et fort d'une trentaine d'agents se ralliant à la cause et



aux valeurs de Force Ouvrière, tous plus motivés les uns que les autres, issus de tous les services de la ville sans exception, le syndicat FO des Territoriaux de Méricourt arpente les services de la collectivité afin de voter, mais surtout faire voter l'ensemble des agents le 8 décembre 2022.

Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin

C'est bien en cela que le bureau syndical avec Christelle, Valérie, Hervé et Christophe, peut s'appuyer sur les camarades des services pour passer les messages par la distribution d'informations syndicales.

Le syndicat des territoriaux de Méricourt peut s'appuyer, comme tous les syndicats et section du Pas de Calais, sur la disponibilité et le dynamisme de l'équipe administrative du Groupement Départemental.

Pour être reconnus partout dans les services, les camarades de Méricourt ont fait faire des doudounes avec les mascottes F et O. « Cela rajoute une image sympa au sérieux de notre syndicat, quand on va sur le terrain » ! Les camarades sont unanimes.

Territoriaux TV

A l'ordre du jour :
salaires, conditions et
temps de travail.

Le 20 septembre, la Fédération avait organisé une réunion d'information nationale retransmise en direct sur notre chaîne YouTube.

Cette réunion a été l'occasion pour de nombreux syndicats d'organiser des heures mensuelles d'information, ainsi, que vous soyez à Montpellier, Poitiers, Nantes, Mulhouse, Auch, Paris, Lille ou bien Lyon... tous ont pu avoir accès au même niveau d'information nationale simultanément, complétée par une heure d'information locale.

Merci aux participant(e)s et aux camarades du groupe communication pour leur disponibilité et leur investissement !



réunion d'information nationale



FO
la force syndicale
Services Publics et de Santé



Suivez-nous sur les réseaux sociaux



Recevez les dernières nouvelles

Fédération Force Ouvrière des Territoriaux



Des vidéos pratiques

Territoriaux TV



L'activité de la Fédération

federationfoterritoriaux

et toute l'actualité sur notre appli
FO Territoriaux



Fédération FO des Personnels
des Services Publics
et des Services de Santé
153-155 rue de Rome - 75017 PARIS

☎ 01 44 01 06 00

✉ fo.territoriaux@fosps.com

🌐 www.foterritoriaux.fr

Quel statut en colonnes de renfort ?

Le 11 octobre dernier, l'Union nationale Force Ouvrière des Services d'Incendie et de Secours (FOSIS) a adressé au ministre de l'Intérieur un courrier relatif au statut des sapeurs-pompiers professionnels (SPP) engagés lors des colonnes de renfort.

Lors de sinistres importants ou de catastrophes, les services d'incendie et de secours organisés départementalement peuvent avoir recours à des renforts interdépartementaux ou internationaux, comme cet été lors des feux de forêts en Gironde.

Dans ce cas, les SIS concourant aux opérations de renfort sont indemnisés pour les personnels mis à disposition, et ce quel que soit leur statut (sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires), sur la base des indemnités allouées aux sapeurs-pompiers volontaires (SPV).

Les SIS étant indemnisés sur cette base, ils obligent leurs SPP à participer à ces missions en qualité de SPV en leur faisant souscrire, dans le meilleur des cas, un engagement (s'ils n'en n'ont pas déjà un), alors qu'aucune réglementation ne prévoit ceci.

Pour rappel, l'activité de SPV

n'est pas soumise à la directive européenne sur le temps de travail et les indemnités perçues ne sont pas soumises à impôt, ni aux prélèvements sociaux.

En conséquence, durant cet engagement pouvant être de plusieurs jours, les SPP :

➤ **N'ont aucune prise en compte de leur temps de travail.**

Ils sont redevables des gardes prévues et non réalisées du fait de leur absence dans leur centre d'affectation soit en posant des congés, RTT soit en les travaillant plus tard.

➤ **On ferme les yeux sur les règles du repos de sécurité.**

Ils peuvent être engagés à l'issue d'une garde de 24 h et/ou être de garde peu de temps après leur retour dans leur département

➤ **Ils sont indemnisés en vacations de SPV (cf. encadré ci-contre) et non en heures supplémentaires.**

C'est quand même un comble pour des fonctionnaires exerçant leur profession !

Pour FOSIS cela a trop duré

C'est pourquoi, notre organisation syndicale a demandé au



ministre de l'Intérieur de bien vouloir saisir ses services pour permettre aux SPP qui le souhaitent, de participer aux colonnes de renfort sous leur statut de fonctionnaire et de revoir en conséquence l'indemnisation des SIS par l'État.

Pour info...

Montant indemnité horaire SPV :

- sapeurs 8,36 €
- caporaux 8,97 €
- sous-officiers 10,13 €
- officiers 12,58 €

Les jeunes et le syndicalisme : un renouveau dans l'engagement militant ?



De gauche à droite : Emilie TROUILLET, Xavier BOUTET, Fabian FALCON et Séverine LA ROCHE

19 qui nous a appris à travailler en groupe à distance (plus besoin d'attendre une A.G. pour débattre !).

L'accompagnement

Dans des entreprises bien souvent établies sur toute la France, les délégués syndicaux de l'UNSF ne comptent pas les kilomètres engloutis chaque année pour être présents sur les territoires afin d'implanter et d'accompagner les nouveaux militant(e)s. Un remerciement particulier pour les U.D. et leur qualité d'accueil.

A l'Union, un militant n'est jamais seul à porter ses revendications ; un délégué sera toujours à ses côtés !

Pour illustrer tout cela, **deux de nos délégués syndicaux, Séverine LA ROCHE et Xavier BOUTET**, sont allés à la rencontre de nos militants nordistes, afin de les soutenir dans leur action syndicale au sein de leur structure de travail. Tous nos remerciements à **Fabian FALCON** pour son investissement ces dernières années, et bienvenue à **Emilie TROUILLET** dans notre équipe !

C'est en tout cas ce que nous vivons à l'UNSF avec l'arrivée croissante de nouvelles adhésions, tant dans les grands groupes funéraires que dans les PME.

Le profil de nos nouveaux camarades

Des jeunes entre 25 et 40 ans, investis dans leurs missions professionnelles, avec un réel esprit d'entreprise, qui ne se résignent pas à voir leurs conditions et leur outil de travail se détériorer à cause de directions animées trop souvent par de seuls objectifs financiers.

Leur revendication : Remettre l'humain au cœur de nos métiers du funéraire.

Une énergie à capter

L'UNSF œuvre en permanence pour que toute décision l'engageant soit prise par une collégiale de camarades investis. Ce militantisme participatif et actif, le mandat donné, est la clef de voûte de son action.

Nos jeunes en sont demandeurs et ils apprennent vite, notamment grâce à l'accompagnement des aînés, les formations du CFMS et la COVID

L'Union et les salaires de branche

Le 18 octobre, dans les locaux de la Confédération des professionnels des métiers du funéraire, à Paris, s'est tenue une deuxième journée de négociations de branche sur les salaires et rémunérations des métiers du funéraire.

En effet, sous les coups de boutoir de l'inflation et après des mises en garde répétées de la part de notre organisation et de nos camarades des autres organisations représentatives, le patronat revient à la table des négociations salariales.

Malheureusement, le fossé creusé depuis des années par les employeurs refusant d'augmenter de façon honnête et loyale les personnels de cette branche d'activité, met au jour une crise majeure dans la perte du pouvoir d'achat et ouvre le champ de l'appauvrissement des salariés de ce secteur, face à l'inflation actuelle.

C'est au minimum une revalorisation de 8 % des premiers niveaux de grilles, ainsi que des mécanismes fins d'assouplissement des écarts dans les grilles (pour en éviter le tassement) de 1.5 %, qui est demandé.

Sans ces mécanismes à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022 - demande de notre organisation - il n'y aura aucune justice salariale dans l'activité funéraire.

La grande fébrilité des organisations patronales s'est fortement ressentie

Elles ont tour à tour quitté la table des négociations durant de longues minutes pour revenir en début d'après-midi, sans avoir la capacité de faire de nouvelles propositions. C'est sur un constat d'échec que cette journée s'est ponctuée et le choix d'une troisième journée de négociation a été proposé par notre organisation. Ainsi, nous avons refixé en intersyndical la date du 7 novembre pour une ultime tentative d'accord.

Les organisations patronales seront-elles enfin à la hauteur de nos revendications bien légitimes ?

Déjà l'an dernier, pour rappel, les négociations s'étaient soldées par un PV de désaccord ; un seul syndicat minoritaire ayant signé « l'aumône patronale ».

L'Union sur tous les fronts

Conviée en tant que syndicat représentatif au sein de la branche des métiers des services funéraires par le Ministère de l'Intérieur, l'Union a participé au premier groupe de travail le 6 octobre sous la direction de **M. Jean-Marc ISSERT, chargé de mission au bureau de la planification des exercices et de retours d'expérience dans la gestion des crises**, dans les locaux de la place BEAUVAU à Paris.

En effet, les différents événements sanitaires depuis 2003 et la « canicule » ayant entraînée une vague de décès massifs, les événements tragiques de 2015

au Bataclan, ainsi que la pandémie de COVID, ont fait apparaître le vide et les carences du plan ORSEC « DECES MASSIFS de 2005 ». C'est donc une refonte complète que le ministère veut orchestrer et bien évidemment, notre organisation syndicale y est pleinement associée.

Fort de son implantation dans cette branche professionnelle, c'est notre camarade **Bruno GRENIER** qui, par le biais de l'Union, représente notre Fédération et porte la voie expérimentée de nos agents des services publics et du secteur privé.

Dès les premiers échanges, notre attention s'est portée sur la protection et les conditions de travail

d'agents en milieu dégradé et/ou en haute intensité, la préservation de conditions de travail « acceptables », ainsi que les clauses restrictives quant à d'éventuels aménagements du temps et des conditions de travail qui ne peuvent être que provisoires et concomitantes avec la situation de crise. En aucun cas, des aménagements sur le code du travail ne peuvent devenir en dehors du temps de gestion d'une situation ponctuelle, une arme pour l'employeur.

Le groupe de travail évalue à une année complète, la durée nécessaire pour la réévaluation du schéma et la réécriture d'un document abouti.

Le travail a fini par payer



le Bureau national FO PM

Effectivement, depuis ces derniers mois, FO PM a rencontré beaucoup de sénateurs et de députés afin de les alerter sur notre profession qui, depuis 1999, a été totalement oubliée des différentes réformes sécurité.

Nous avons revendiqué lors de ces derniers rendez-vous qu'une mission sénatoriale et parlementaire soit créée sur la Police Municipale, afin de montrer que notre profession a évolué ; seul le volet social n'a pas changé.

On avance...

Lors de notre entretien avec le chef de cabinet de Maignon, on nous a annoncé qu'une "mission flash" parlementaire allait se mettre en place... 1^{ère} victoire !

Mais aussi, nous avons souhaité être auditionné lors de cette mission afin de faire entendre

les revendications de la profession et la faire évoluer socialement. Nous avons reçu un avis favorable et nous sommes dans l'attente de cette audition... 2^{ème} victoire !

Aussi, depuis le début de l'année, nous avons multiplié les visites dans les polices municipales (près de 30 postes).

Le développement : objectif numéro 1 de FO PM et de la Fédération

Là aussi, la dynamique paie car nous avons une explosion de demandes d'adhésions.

A l'aube des élections professionnelles, FO PM invite chaque collègue à voter pour une liste Force Ouvrière. Nous devons sortir forts de ce scrutin afin de peser dans les futurs négociations !



Frédéric SOUILLOT, Secrétaire général de notre Confédération, en visite à la PM de Canet

Envie

d'un nouvel élan ?

Pensez formation

Stages,
préparations
aux concours,
formations à
distance,
ressources en
ligne...

Au CNFPT, la formation s'adapte à vos besoins et vos envies. Pour donner un nouvel élan à votre parcours.

Plus d'informations
sur [cnfpt.fr/se former](https://cnfpt.fr/se-former)

#CNFPTAVECVOUS
CNFPT.FR



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

Réforme de la **protection sociale complémentaire**

FIDÈLES À NOS ENGAGEMENTS

Nous étions là il y a plus de 50 ans
pour mettre en place les premières
complémentaires santé et prévoyance
des agents territoriaux.

Nous étions là en 2011
pour accompagner l'évolution
du cadre juridique de la protection sociale
complémentaire des agents.

Nous sommes toujours là aujourd'hui
pour vous expliquer les impacts
de l'ordonnance relative à la protection
sociale complémentaire des agents
de la fonction publique.



Retrouvez le «**Décryptage
des nouvelles obligations de
l'employeur public territorial**»

sur reformepsc.mnt.fr

ou appelez nous :

▶ **0 980 980 210**
(prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h30.

